

Tribune des Ambassadrices du Réseau Elues Locales

80 ans du vote des femmes : Pour une démocratie véritablement paritaire

*« Le droit de vote et d'éligibilité des femmes en France :
une avancée historique, mais des défis restent à relever »*

Ce document marque le 80^{ème} anniversaire du droit de vote des femmes en France, instauré le 21 avril 1944 et exercé pour la première fois l'année suivante. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de représentation politique des femmes, une parité réelle reste encore à conquérir.

À travers cette tribune, nous mettons en lumière les obstacles persistants qui entravent l'accès des femmes aux responsabilités politiques et proposons des pistes concrètes pour lever les derniers freins.



80 ans du vote des femmes : pour une démocratie véritablement paritaire

Obtenu pour les hommes en 1848, il a fallu attendre le 21 avril 1944 pour que le droit de vote et d'éligibilité soit enfin accordé aux femmes en France et devienne enfin « universel ». Une avancée décisive, fruit de décennies de luttes, qui a marqué un tournant dans notre démocratie en 1945, année où les femmes ont exercé leur droit de vote pour la première fois en France.

Pourtant, 80 ans plus tard, si la présence des femmes dans la vie politique a progressé, nous sommes encore loin d'une parité réelle dans l'exercice du pouvoir.

Nous, ambassadrices engagées aux côtés des femmes élues, affirmons que l'égalité ne se décrète pas, elle se construit. Si les droits des femmes sont acquis, leur pleine participation à la vie publique reste entravée par des freins persistants : sexisme ordinaire, inégalités dans l'accès aux responsabilités, autocensure face à des codes politiques pensés par et pour les hommes. Trop souvent encore, nous sommes cantonnées à certains domaines, écartées des postes stratégiques et confrontées à un plafond de verre invisible mais bien réel.

Ces barrières ne brident pas seulement les ambitions individuelles ; elles privent notre démocratie de la richesse d'une gouvernance véritablement mixte et équilibrée.

Communes de moins de 1000 habitants : La parité s'appliquera désormais

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, qui représentent plus de 70% des communes de notre pays, la parité n'est toujours atteinte. Une absence de contrainte réduisait significativement la présence des femmes au sein des conseils municipaux et limitait leur accession aux fonctions de maire. Il était grand temps d'étendre les règles paritaires à l'ensemble des échelons de la vie locale.

Récemment adopté au Sénat, puis à l'Assemblée nationale le 7 avril dernier, le scrutin de liste paritaire est désormais étendu aux communes de moins de 1000 habitants. **Son adoption est une avancée majeure pour la démocratie, qui entrera en vigueur dès les élections municipales 2026.**

Les EPCI : angles morts de la parité

Alors que les intercommunalités jouent un rôle croissant dans la gestion des politiques publiques, elles restent une zone blanche en matière de parité. Dans la mesure où les conseils communautaires ne sont pas, dans leur intégralité, élus au suffrage universel direct. Lorsqu'une commune n'a qu'un représentant au conseil communautaire, c'est dans la plupart des cas le maire... et 80% des maires sont des hommes. Résultat : seules **11 % des intercommunalités sont présidées par des femmes** et à peine plus d'un quart des vice-présidences leur sont confiées.

Pour y remédier, plusieurs pistes doivent être explorées : instauration de binômes paritaires ou encore scrutin de liste alternant femmes et hommes. Sans mesures fortes, ces instances continueront d'échapper aux progrès réalisés ailleurs.

Créer un statut de l'élu.e pour favoriser l'engagement des femmes

Difficulté à concilier mandat et vie professionnelle ou familiale, précarité financière, obstacles à la reconversion... Exercer un mandat local reste un défi, en particulier pour les femmes, en raison de l'organisation toujours très genrée de la société en France. La création d'un statut de l'élu.e est une nécessité pour garantir des conditions d'exercice plus justes et encourager un plus grand nombre de femmes à s'engager.

Une proposition de loi, adoptée à l'unanimité au Sénat en mars 2024 et qui sera débattue à l'Assemblée nationale en mai prochain, prévoit notamment une revalorisation des indemnités, un meilleur accès à la protection sociale et un renforcement de la formation des élus. **Sans cela, l'engagement politique restera réservé à celles et ceux qui peuvent se le permettre.**

Non-cumul des mandats dans le temps : un levier pour la parité et la démocratie ?

Si la loi sur le non-cumul des mandats a permis un renouvellement des visages politiques, elle ne concerne pas encore la limitation dans le temps des fonctions électives. Cette mesure favoriserait le renouvellement des équipes et l'accès de nouvelles personnalités, notamment des femmes, aux postes à responsabilité.

L'exemple d'autres pays européens, comme le Portugal ou la Belgique, montre que la mise en place de règles limitant la durée des mandats favorise une plus grande diversité parmi les élus. **La France doit s'inspirer de ces modèles pour garantir une représentation des femmes et de l'ensemble de la société plus juste et équilibrée.**

Représentation des femmes en politique : un constat insuffisant

Depuis 25 ans, les lois sur la parité ont permis des avancées majeures, mais dès qu'aucune obligation légale ne s'impose, la présence des femmes recule :

- **11%** seulement des présidents d'intercommunalité sont des femmes.
- **20%** seulement des maires sont des femmes.
- **36%** seulement des parlementaires sont des femmes, bien loin de la parité.

À l'heure où nous célébrons les 80 ans du vote des femmes, le Réseau Elues Locales appelle à un engagement fort des pouvoirs publics pour garantir une participation équitable et effective des femmes dans toutes les instances décisionnelles. **La démocratie ne saurait être complète sans une représentation juste et égalitaire.**

Il est temps de passer des discours aux actes.

Liste des ambassadrices cosignataires de la tribune

**Sandrine
Abrant-Grandgirard**

Haute-Saône

Sabrina Benmokhtar

Meurthe-et-Moselle

Céline Celce

Vaucluse

Lyne Fricker

Bouches-du-Rhône

Chantal Grandière

Mayenne

Rachida Laoufi-Saber

Haute-Saône

Dounia Makhoulf

Seine-Saint-Denis

Carole Méric

Charente

Peggy Plou

Indre-et-Loire

Clarisse Réalé

Finistère

Géraldine Tissot Trullard

Doubs

Annabelle Alessandria

Pyrénées-Orientales

Catherine Bohême

Jura

Frédérique Colas

Yonne

Delphine Gallois

Jura

Laurence Grandjean

Val-de-Marne

Laurence Le Bihan

Loire-Atlantique

Christelle Matheu

Haute-Garonne

Fula Mesika

Essonne

Marine Punkow

Doubs

Valérie Rumiano

Côtes-d'Armor

Joaquina Weinberg

Dordogne

Magali André

Alpes de Haute-Provence

Sophie Bourgade

Savoie

Sylvaine Coponat

Rhône

Sabrina Ganesweran

Seine-Saint-Denis

Christelle Grasso

Charente-Maritime

Christine Le Bonté

Eure

Laëtitia Martinez

Saône-et-Loire

Pascale Mitonneau

Maine-et-Loire

Corinne Quevilly

Gers

Perrine Sperandio

Vosges

Magali Bacle

Rhône

Morgane Braescu

Finistère

Catherine Daguet

Var

Isabelle Gireaud

Charente-Maritime

Gaëlle Lahoreau

Indre-et-Loire

Cynthia Lesage

Aube

Richa Mendiboure

Pyrénées-Atlantiques

Laurence Perez

Drôme

Nathalie Raze

Ardèche

Élisabeth Stibbe

Paris

Vous souhaitez signer la tribune ? Rendez-vous ici !